



M. Nicolas Jacobs
Médiateur de l'information France 2
7, Esplanade Henri de France
75907 Paris cedex 15
(France)

Stambruges,
Le 6 novembre 2014

Concerne : Reportage au JT de 20 heures sur France 2 le mardi 4 novembre 2014, au sujet des enfants français handicapés en Belgique http://www.francetvinfo.fr/monde/europe/video-les-enfants-handicapes-francais-scolarises-en-belgique-partent-en-taxis_736661.html

Monsieur le Médiateur de l'information,

Lors du reportage précité, le commentaire du journaliste parlait d'écoles privées qui étaient des « Usines à Français » et qui profiteraient d'un juteux marché.

Je tiens à détromper votre chaîne, et également le téléspectateur. En effet, les écoles spécialisées belges ne reçoivent pas le moindre euro de la France. Ce sont les établissements hébergeurs, où vont vivre les enfants en dehors des cours, qui sont financés par la sécurité sociale française.

Certains de ces établissements hébergeurs ont fait en effet l'objet de dérive commerciale, mais il ne faudrait pas généraliser non plus : il y en a de très satisfaisants, d'autres moins, certes.

Je connais très bien l'école que vous montrez dans le reportage, c'est une école fantastique, avec un Directeur et du personnel formidables : ils ont sauvé par l'éducation beaucoup de nos petits compatriotes qui auraient sans doute connu l'hospitalisation chez eux, le secteur médico-social ou la déscolarisation.

En effet, nos écoles spécialisées belges dépendent entièrement de l'Éducation Nationale (le Ministère de l'Enseignement Obligatoire), comme son personnel enseignant, éducatif, paramédical... Comme en France, l'instruction est gratuite, ce qui signifie que c'est le contribuable belge qui paie les frais de scolarisation des (presque) 3000 enfants français.

Dans ce reportage, le commentateur expliquant que la facture de taxi s'élève à 15000 euros par an pour un enfant, multiplie ce chiffre par 3000 élèves pour arriver au montant de 45 millions d'euros. Or, il faut savoir que :

- Les enfants ne prennent pas tous un taxi, et pas forcément tous les jours. Certains sont accompagnés et repartent avec leurs parents ou en bus du centre hébergeur ;
- Les enfants hébergés se rendent à l'école soit à pied si l'hébergement est à côté ou sur le même site, soit en bus scolaire gratuit (offert aussi par le contribuable belge) ;

Isabelle Resplendino Déléguée aux Français de Belgique
361 rue de Tournai, 7973 Stambruges (Belgique)
Fixe +32 65 78 31 01 Fax + 32 65 78 31 02 Mobile +32 473 52 07 92
isabelle.resplendino@skynet.be – www.autisme-france.fr

- Ces enfants-là rentrent chez eux une fois par semaine, voire toutes les 3 semaines, voire aux vacances ou une partie des vacances (ce qui est bien trop peu d'ailleurs, mais parfois leur région d'origine est si éloignée que les familles n'ont guère le choix.) ;
- Les trajets ne sont pas tous identiques, le tarif est en fonction de la longueur du trajet, donc ce n'est pas 15 000 euros annuels pour chaque élève ;
- La sécurité sociale française estime le coût total hébergement + transport à 60 millions d'euros/an pour les enfants français handicapés en Belgique.

Pour information, votre journaliste a loupé un scoop dans ce reportage : 15000 euros pour le taxi, c'est ce que coûte un an de scolarité pour un enfant dans notre enseignement spécialisé belge. Aussi à titre informatif, sachez qu'un an dans un Institut médico éducatif français coûte de 35 000 à 80 000 €/enfant et dans un hôpital de jour de 120 000 à 300 000 €/enfant. Fort coûteux pour un système qui a peu de chance de faire accéder ces enfants à l'autonomie un jour, contrairement à l'éducation.

Comme je vous le disais, le contribuable belge finance cette scolarité, soit 45 millions d'euros, plus encore le transport en bus scolaire.

Aujourd'hui, en raison des restrictions budgétaires annoncées, le peuple belge est dans la rue pour une grève nationale. Si les directives internationales imposent à la Belgique de scolariser tout enfant résidant sur son sol en âge d'obligation scolaire (ici de 6 à 18 ans), quelle que soit sa nationalité, y compris donc des Français hébergés, il n'en va pas de même des 1000 petits transfrontaliers qui effectuent quotidiennement l'aller-retour et qui ne résident pas en Belgique.

À montrer (depuis plusieurs reportages faisant l'amalgame) l'école belge sous un jour négatif alors que le contribuable belge met la main à la poche pour que ces petits Français puissent espérer un avenir que leur pays est bien incapable de leur donner, nous risquons que l'hospitalité de nos voisins d'Outre-Quévrain atteigne ses limites.

Je suis sûre que vous êtes soucieux du sort de ces mille enfants et de leurs familles, comme de réparer la maladresse envers nos généreux voisins de Belgique et que vous accorderez un droit de réponse, que ce soit à la délégation Autisme France en Belgique ou aux autorités belges compétentes.

Hormis mes responsabilités associatives françaises, étant franco-belge, j'exerce aussi des responsabilités associatives dans les principales associations belges du handicap et les représente au Conseil Supérieur de l'Enseignement Spécialisé, je me tiens à votre disposition pour vous informer. J'avais d'ailleurs échangé par courriels avec la personne chargée de préparer le reportage, aussi suis-je très surprise de l'amalgame qui a été fait dans les commentaires ; je lui avais bien expliqué la différence entre écoles et établissements hébergeurs, les premières dépendant du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les seconds dépendant d'un autre gouvernement en Belgique, celui de la Région wallonne, dont l'accord-cadre avec la France vient justement de faire l'objet de signature de conventions d'accueil et de contrôle de ces établissements hébergeurs.

Je reste à votre disposition pour toute suite utile,
Cordialement,

Isabelle Resplendino, Déléguée aux Français de Belgique

Isabelle Resplendino Déléguée aux Français de Belgique
361 rue de Tournai, 7973 Stambruges (Belgique)
Fixe +32 65 78 31 01 Fax + 32 65 78 31 02 Mobile +32 473 52 07 92
isabelle.resplendino@skynet.be – www.autisme-france.fr